

Le MINZIÉROIS



Bulletin municipal n°37
Juin 2021



SOMMAIRE

ÉDITO	3
ACTUALITÉS	
PANIERES DES AÎNÉS	4
PARCOURS DE SANTÉ	4
CHANTIER PARTICIPATIF DE LA FERME CLAIRE	5
CHEMINS COMMUNAUX : PETIT RAPPEL	5
NOUVELLE PLATEFORME DE CONSULTATION	6
BUDGETS 2021	7
URBANISME À MINZIER	8
AU CLAIR DE LUNE	10
SPORT ET CULTURE AU TRIOLET	11
ÉCOLE	12
ÉCOLE D'AVANT	12
EN BREF	14
VIE ASSOCIATIVE	
ASSOCIATIONS ET COVID-19	16
LA RONDE DES LIVRES	16
PENSEZ À RECUPÉRER VOS BOUCHONS !	17
LE SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES 2021 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE	18
VIE CITOYENNE	
TRI DES DÉCHETS	19
LE FRELON ASIATIQUE	20
RECENSEMENT CITOYEN	20
RECENSEMENT ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERÇANTS	20
QUI SUIS-JE ?	21
INFOS PRATIQUES	22
CONCOURS PHOTO	23



Responsable de publication : Jérémie Courlet
Responsable de rédaction : Carole Etori
Mise en pages et impression : Villi® - 74160 Beaumont
Photos : Mairie de Minzier
Photo de couverture : M. et Mme Nicolas Van Deth

ÉDITO

Ce nouveau bulletin marque un temps fort de notre projet.

Le Minzierois a été repensé par notre équipe et va évoluer pour vous donner la parole via des portraits mais aussi par la création d'un petit comité de rédaction élus / citoyens permettant la participation à celles et ceux qui le souhaitent. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie.

Le concours photo a rencontré un grand succès et nous remercions tous les participants. Le conseil en a choisi une d'entre elles pour la couverture de ce bulletin et vous retrouverez toutes les photos reçues en dernières pages.

Aussi nous sommes heureux de pouvoir vous présenter notre plateforme de consultations par laquelle je souhaiterais voir contribuer chacun d'entre vous sur les premiers sujets lancés.

Dans un second temps, nous espérons vous retrouver dans les différents ateliers de travail qui seront mis en place autour des projets identifiés et permettront à chacun de s'impliquer, penser et co-construire le Minzier de demain.

La première rencontre du Comité Consultatif Jeunesse (CCJ) sera organisée avant les vacances scolaires pour poser les bases de son fonctionnement et lancer les premières idées.

Enfin, ce début de période estivale sera aussi marqué par les élections départementales et régionales, deux entités territoriales étroitement liées à nos petites communes et notre vie de tous les jours. Je tiens d'ailleurs à souligner l'importance du soutien de ces deux conseils de proximité pour mener à bien nos projets communaux et inter-communaux.

C'est sous le signe de la participation citoyenne que je vous invite à découvrir ce numéro.

Je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances, tout en continuant à suivre les recommandations sanitaires.

Prenez soin de vous et des vôtres !

Jérémy Courlet

PANIERS DES AÎNÉS

À la différence des années précédentes, compte tenu de la situation sanitaire, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu être organisé.

Malgré tout, le Conseil municipal a choisi d'organiser une distribution de paniers. Au total, 66 paniers ont été préparés avec des produits essentiellement locaux. Une magnifique carte de vœux personnalisée, confectionnée par les enfants du Triolet, a été jointe à chaque panier pour souhaiter à chacun de bonnes fêtes de fin d'année. Nos résidentes en EPHAD ont elles, reçu une plante, les paniers ne pouvant leur être apportés.

Un grand merci aux enfants et au personnel du Triolet, à l'ACAP et à tous les producteurs mais aussi à Noémie et Noëlle pour leur aide et leur contribution à cette initiative.



PARCOURS DE SANTÉ

Le parcours de santé étant de plus en plus fréquenté, la commune a décidé d'améliorer son accès, certaines zones étaient complètement inondées et impraticables par temps de pluie.

Plusieurs solutions ont été envisagées mais pour ne pas dénaturer le site, il a été choisi de creuser des rigoles le long du chemin et de poser des tuyaux pour drainer les coins les plus humides. Pour terminer, des ponts en bois ont été installés aux endroits les plus critiques.

Chacun peut maintenant profiter du parcours de santé en restant « au sec ».

Un grand merci à Florent, notre agent communal pour l'important travail fourni.

CHANTIER PARTICIPATIF DE LA FERME CLAIRE

Mi-octobre, la municipalité nous a proposé une journée participative pour la rénovation de la passerelle de la Ferme Claire. La majorité des locataires a été enthousiasmée par cette initiative. Ce projet s'est déroulé dans une excellente entente. Chacun a pu participer selon ses compétences, dans la bonne humeur, aux différentes tâches : ponçage, vernissage, préparation et remplacement des palines, nettoyage du sol au Kärcher.

Une belle expérience, qui a permis de resserrer les liens entre voisins. Cette initiative nous aura également offert l'opportunité de participer activement aux projets du village.

Enfin, nous en profitons pour remercier Florent de tout le travail en amont réalisé sur les palines (découpe et premier gabarit).

*Marie-Lucrèce, Elodie, Emilie,
Tata Béa, Nini et Toto*

Un grand merci à vous d'avoir répondu présents accompagnés de bonne humeur et motivation contribuant ainsi à un beau travail d'équipe.

La Municipalité



CHEMINS COMMUNAUX : PETIT RAPPEL

Nous avons la chance de posséder de nombreux chemins sur Minzier qui donnent la possibilité à chacun de se balader à travers toute la commune. De nombreux usagers les utilisent : agriculteurs, chasseurs, promeneurs, VTTistes...

Afin de favoriser une meilleure harmonie de vie sur ces chemins, nous rappelons à chacun l'importance de :

- Respecter chaque type d'utilisateur,
- Respecter le milieu naturel,
- Respecter les chemins et leurs aménagements,
- Respecter le travail des agriculteurs.

Sachons profiter et préserver notre territoire en toute sérénité !!!!

NOUVELLE PLATEFORME DE CONSULTATION

L’an dernier, lors de notre campagne pour les élections municipales, nous avons mis en avant notre souhait de concerter les Minziérois sur les principaux projets de notre village. Malheureusement la situation sanitaire ne nous a pas permis de mener à bien ce projet qui nous tient particulièrement à cœur. C’est pourquoi nous avons opté pour la consultation numérique afin de pouvoir avancer dans la mise en place de nos futurs projets avec pour objectif que les habitants soient acteurs des décisions de la commune.

Pour cela, nous avons donc dernièrement contacté différentes plateformes de consultations. Nous avons pris le temps de les comparer et nous avons finalement retenu la plateforme qui nous paraissait la plus adaptée à la taille de notre village et aux futurs projets sur lesquels nous voulions vous consulter. A cela est venu s’ajouter un critère principal qui a motivé notre choix qui est son accessibilité grâce à une utilisation simplifiée. Si toutefois vous rencontrez des difficultés une tablette sera mise à disposition en mairie où Fabienne et Magali pourront vous apporter leur aide. Un manuel d’utilisateur sera également

distribué ultérieurement pour vous faciliter dans ces nouvelles démarches, le but étant d’impliquer un maximum d’habitants pour que cet outil participatif permette de créer une véritable dynamique locale.

Vous pourrez donc dès le mois de juillet vous inscrire sur notre plateforme citoyenne : « **jeparticipepourminzier.fr** » pour découvrir et vous exprimer sur notre première consultation :

- La sécurisation de Prévý

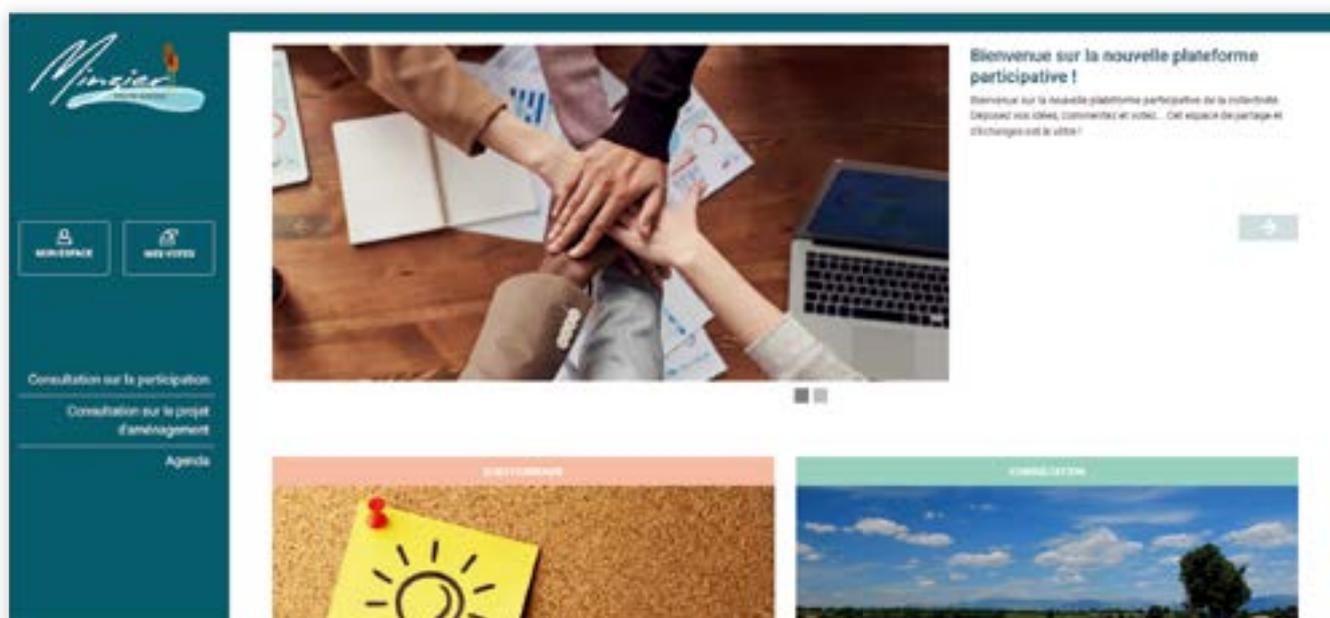
D’autres consultations sont d’ores et déjà envisagées comme :

- L’aménagement du centre du village et plus particulièrement de l’ancienne ferme de la famille CLERC et du terrain adjacent

ou

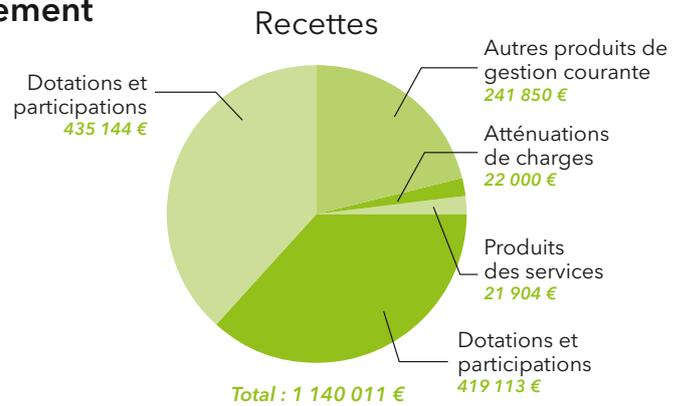
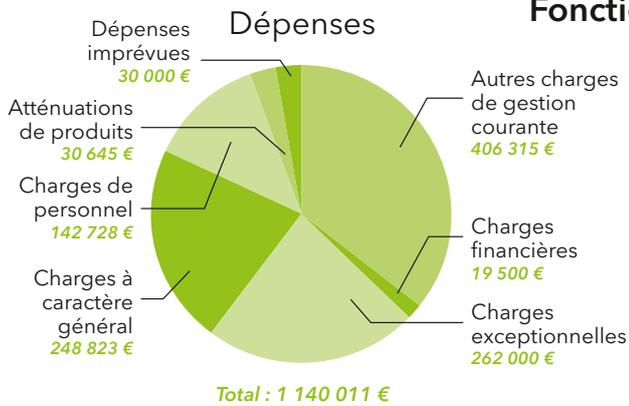
- Vos engagements participatifs

Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire afin que ce dialogue interactif nous permette de prendre les meilleures décisions pour l’avenir de Minzier.

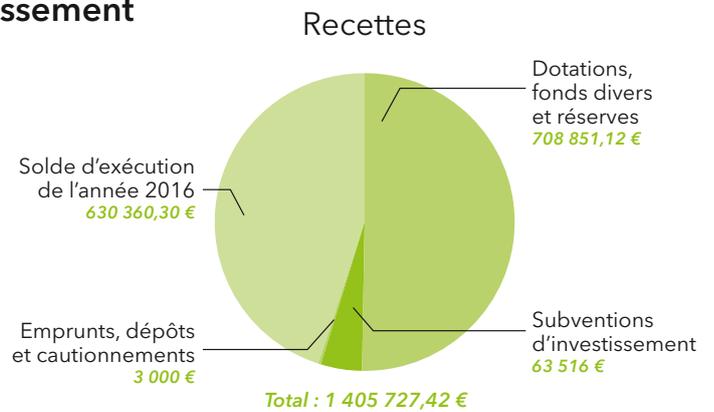
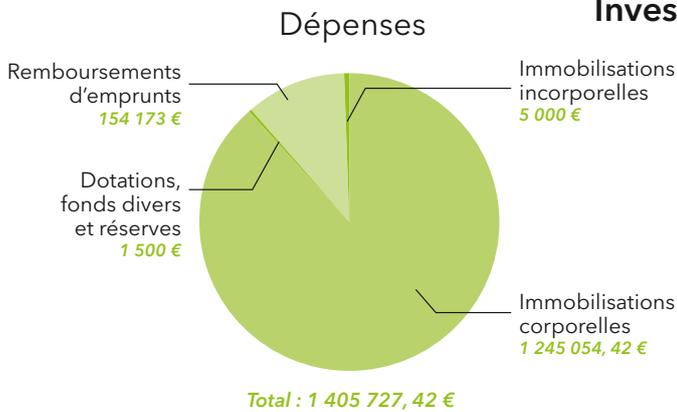


BUDGETS 2021

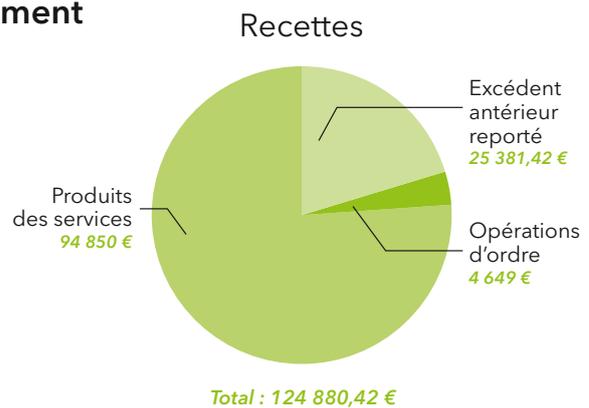
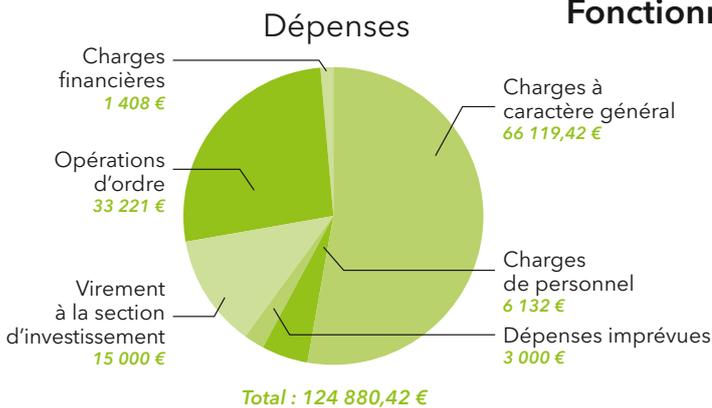
BUDGET PRINCIPAL Fonctionnement



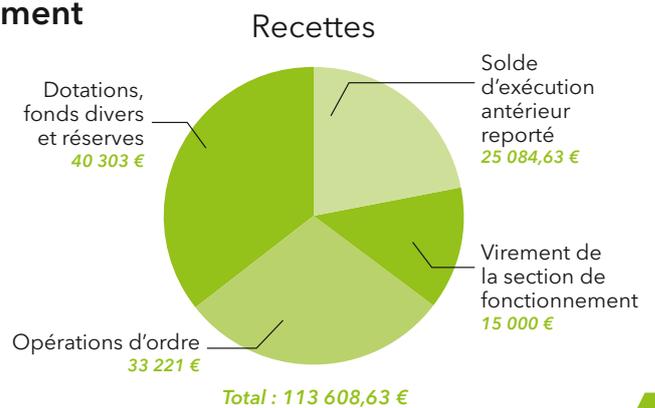
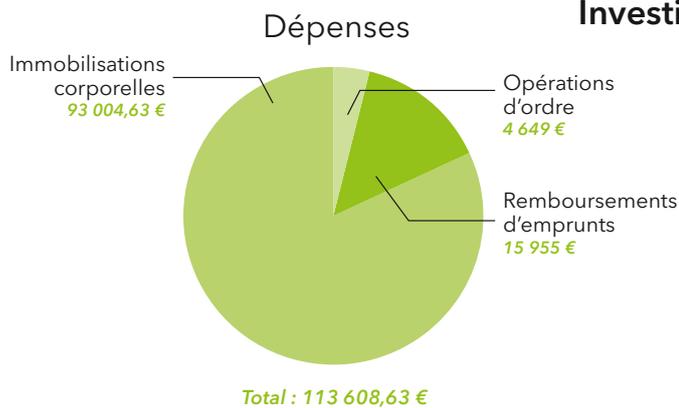
Investissement



BUDGET EAU Fonctionnement



Investissement



URBANISME À MINZIER

Déclarations Préalables de travaux

Cette période de confinement prolongée a favorisé considérablement le désir de chacun de vouloir effectuer divers travaux au sein de sa propriété.

Et pour ces réalisations, chaque demandeur a dû déposer une déclaration préalable de travaux.

• Point à fin mai des dossiers traités (de mai 2020 à mai 2021)

Demandes préalables

Nombre DP	42
dont refus	16
dont accord	26
dont sans suite	0
% refus	38%

Permis de Construire

Nombre PC	13
dont refus	6
dont accord	5
dont sans suite	2
% refus	46%

Certificats d'urbanisme

Nombre Cua/Cub
24

La cause des refus des différents dossiers instruits est le non-respect du règlement écrit du PLUi du Val des Usses dont notre commune dépend.

Pour info : Participation financière de notre commune au service Urbanisme pour l'exercice 2021 : 7 144,42 €

Part fixe de 3 785,05 € et part variable de 3 359,37 € basée sur une estimation du nombre de dossiers à traiter.

Au vu de l'estimation, chaque dossier traité représente un montant à verser à la CCUR de 81,14 € en équivalent PC.

En résumé, chaque refus diffère la réalisation de vos travaux, engendre des frais et surcharge le service d'instruction de la CCUR déjà saturé. (env. 140 dossiers en cours en permanence).

Comment éviter ces refus avant de déposer un dossier :

- Consulter le règlement écrit et graphique du PLUi du Val des Usses disponible sur www.usses-et-rhone.fr
- S'adresser en mairie pour tous renseignements avant de déposer son dossier.
- Prendre rendez-vous avec le service Urbanisme à Frangy
 - Permanence urbanisme sur RDV à la Communauté de Communes Usses et Rhône.
- Prendre rendez-vous avec l'architecte Conseil de la CCUR
 - Pour le rencontrer, il convient donc de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de Commune au 04 50 63 72 22 ou par e-mail : urbanisme@cc-ur.fr.

Déclaration préalable de travaux : démarches à accomplir

Où adresser la déclaration préalable ?

À la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont projetés.

Procédure à suivre

La demande de déclaration préalable de travaux doit être effectuée en 2 exemplaires, sur le formulaire Cerfa 13 703 pour les travaux portant sur une maison indivi-

duelle, ou sur le formulaire Cerfa 13404 dans les autres cas. Chaque dossier doit être accompagné d'un certain nombre de documents (plans, photos...), dont la liste est limitativement énumérée sur la notice du formulaire à remplir.

Le dossier doit être envoyé en recommandé avec avis de réception (LRAR) ou déposé en mairie. La déclaration peut être établie par le propriétaire ou par son représentant (géomètre expert, architecte...). À réception de votre dossier de déclaration préalable de travaux, la Mairie vous délivrera un récépissé contenant le numéro d'enregistrement de votre demande ainsi que la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer.

Des exemplaires supplémentaires du dossier sont parfois nécessaires si les travaux ont lieu dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, etc.).

Délai d'instruction

L'administration dispose d'un délai d'un mois à compter du dépôt d'un dossier complet pour instruire votre dossier. Le délai peut être plus long dans certains cas (par exemple dans un secteur sauvegardé).

Si le dossier de déclaration préalable de travaux est incomplet, l'administration a un mois pour réclamer les pièces manquantes et vous avez alors 3 mois pour les fournir.

Réponse de l'administration

Si, au terme du délai d'instruction de votre demande, vous n'avez pas de réponse de l'administration, vous pouvez commencer les travaux. Il est toutefois conseillé de demander à la Mairie un certificat attestant de l'absence d'opposition (Code de l'urbanisme, art. R 424-13).

Affichage de la déclaration

Lorsque le délai dont disposait l'administration pour s'opposer au projet est expiré, l'autorisation de travaux doit être affichée, de façon visible, sur le terrain pendant toute la durée des travaux (Code de l'urbanisme, art.R 425-15).

Prolongation de l'autorisation de travaux

La durée de validité de l'autorisation de travaux est de 3 ans. Si les travaux n'ont pas pu commencer avant cette date, vous pouvez demander à la Mairie deux prolongations d'un an chacune. Cette demande doit intervenir au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de votre autorisation de travaux. (Code de l'urbanisme, art.R 424-17 à 20 et art. R 424-21)

Déclaration d'achèvement des travaux

Une fois votre chantier terminé, vous devrez adresser à la Mairie une déclaration d'achèvement des travaux (envoi par lettre recommandée avec accusé réception (LRAR), par e-mail ou dépôt en mairie).



AU CLAIR DE LUNE

Favre-Bonvin Claire et Nicolas Maxime Maraîchage biologique-Epandezet

Voilà 37 ans que j'habite la commune de Minzier.

Paysagiste au départ, j'ai fait le choix par conviction de m'installer en maraîchage biologique sur la commune, plus précisément sur les hameaux de Epandezet et de Chamoux, en 2012, après 1 an et demi de stages et formations en région Rhône-Alpes et Franc-Comtoise. J'ai commencé sur une toute petite surface de 2 Ha avec un seul tunnel de 250m².

J'ai eu la chance d'avoir mes parents et mon oncle qui étaient agriculteurs en vaches laitières sur le hameau de Chamoux, ce qui m'a permis d'avoir facilement un petit bout de terre pour cultiver mes premiers légumes. J'ai travaillé seule, puis avec ma maman, en aide familiale et mon compagnon en conjoint-collaborateur de 2014 à 2016.

Notre ferme maraîchère a grandi au fil des ans. Fin 2017, je me suis associée avec mon compagnon Nicolas Maxime, charpentier-fustier de métier, et nous avons créé le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commune) « Au Clair de Lune ».

Grâce à un don familial, au savoir faire et l'expérience professionnelle de Maxime, nous avons auto-construit un bâtiment de stockage et de préparation de légumes sur le hameau de Epandezet.

Aujourd'hui, nous cultivons 5 Ha dont 3 000 m² de tunnels de légumes en agriculture biologique certifiés par Ecocert.

Nous nourrissons notre sol avec du fumier composté. Nous avons suffisamment de surface pour établir correctement nos rotations de cultures c'est-à-dire que nous revenons sur la même parcelle avec la même culture au minimum 4 ans, cette technique utilisée en agriculture biologique limite les attaques de ravageurs et parasites.

Nous commercialisons la totalité de notre production en vente directe : magasin de producteur le Tram Paysan à Chatillon-en-Michaille, AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) La ronde des légumes à Présilly, à la ferme sous forme de commande, et à la Ferme du Crêt Joli.

L'accroissement de l'activité nous a permis de salarié en CDI notre saisonnier de l'an passé : M. Ravoire Alexandre, c'est un réel plaisir de partager notre projet avec lui.

Nous espérons fêter nos 10 ans l'an prochain, par l'organisation d'une porte ouverte sur notre ferme, ce sera l'occasion de vous rencontrer et répondre à vos questions.

Je tiens à terminer cet article en remerciant toutes les personnes qui nous ont soutenus dans ce projet notamment ma famille tout particulièrement ma maman, nos amis, nos voisins : particulièrement la famille Dérobert Joseph, La Ferme du Crêt Joli, La Ferme des Hauts de Marlioz, et la municipalité de la commune de Minzier.

Bien à vous

Favre-Bonvin Claire et Nicolas Maxime

SPORT ET CULTURE AU TRIOLET

Malgré le contexte sanitaire, les projets foisonnent à l'école du Triolet.

Les maternelles ont profité du début d'année pour faire venir les 2 spectacles qui n'avaient pas eu lieu l'an dernier : Melli molo, spectacle musical par la compagnie des Voyelles et le chemin en santé de Pierre Castellan qui explique aux enfants comment prendre soin de leur santé.

Les CP, CE1 et CE2 ont eu la surprise de voir arriver dans leur classe une danseuse déguisée en maîtresse qui leur a fait découvrir par la danse les émotions ressenties par une maîtresse au long d'une journée de classe.



Texte collectif des CE1

Ce matin, jeudi 21 janvier, nous étions en train de travailler dans notre classe quand soudain nous avons entendu de la musique et la porte de la classe s'est ouverte.

Une dame est entrée. Elle a fait des acrobaties, de la boxe. Elle s'est roulée par terre. Elle a dansé. Elle a jeté des papiers et s'est frottée au tableau...

Elle a écrit des indices au tableau qui nous ont permis de comprendre qu'elle jouait le rôle de la maîtresse !

Pour finir, elle a jeté des confettis et nous a donné une carte de sa troupe de danseuses « Sauf le dimanche.com »

On l'a applaudie et on a discuté avec elle.

Et comme chaque année, le sport est à l'honneur : projet USEP golf, semaine vélo et projet multisports (escrime, course d'orientation et escalade) pour les CM grâce au matériel financé par le SIVU (escalade) et par l'APE (escrime). Le temps ne nous aide pas mais nous nous adaptons à toutes les situations.





ÉCOLE

Mardi 10 novembre nous sommes allés au bord du Fornant et nous avons fait deux groupes. Avec la maîtresse nous avons entendu des oiseaux, touché les arbres et ramassé des souvenirs de la forêt. Dans le groupe avec Raphaël nous avons pris la température de l'eau et de l'air avec un thermomètre. Puis nous avons appris que quand il pleut l'eau de la rivière devient plus trouble, mais mardi l'eau était claire. Enfin nous avons découvert une nouvelle espèce, ce sont les gammars. On les a mis dans une bouteille pour pouvoir les observer.



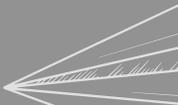
ÉCOLE D'AVANT

À la rentrée 1969, je suis arrivée à l'école de Minzier (actuellement Ecule). Comme dans bien des établissements à cette époque dans les petits villages (289 habitants), c'était une classe unique avec un logement de fonction à l'étage. La classe était séparée d'une autre classe par la mairie. Le préau n'existait pas. Les toilettes des enfants étaient dehors, plein nord. L'avant-toit, qui existe encore maintenant, n'était pas construit. On n'avait pas vraiment envie de s'y attarder l'hiver !

La cour était ce qu'elle est aujourd'hui. Contre le mur, près de la porte de la mairie, une boîte aux lettres était fixée.

La classe était spacieuse, très claire, aménagée avec des tables en bois pour les élèves. Un énorme poêle à fuel entouré d'une grille protectrice trônait au centre de la pièce. Cet appareil très performant n'était pas relié à la cuve à fuel. Il m'incombait donc, avec quelques volontaires, de remplir le réservoir avec un arrosoir, y compris le dimanche soir. Inutile de décrire l'odeur écoeurante qui embaumait le couloir quand quelques gouttes de carburant s'échappaient malencontreusement de l'arrosoir ! Le filtre de cet appareil était régulièrement bouché, il fallait donc le nettoyer avec l'aide du garde-champêtre.

Le jour de la rentrée, je découvre une vingtaine d'élèves : des grandes sections, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, plus deux élèves qui n'étaient pas partis en sixième, que l'on nommait à l'époque des « fins d'études ». J'avais déjà enseigné en classe unique, mais jamais avec des « fins d'études » ! Heureusement, le Directeur du Collège de Frangy, qui avait un effectif à atteindre pour ouvrir une classe, est venu chercher ces deux garçons qui ont pu suivre un enseignement plus approprié (qu'on ne



voit pas là un jugement de ma part, ces deux ados étaient charmants).

Comment gérer une famille aussi nombreuse ? Car c'était une ambiance très familiale, tous les élèves et leur famille se connaissaient, s'entraidaient. Le matin c'était priorité aux CP pendant que les plus grands travaillaient en autonomie (écriture, lecture, exercices divers, etc.). Les grandes sections, qu'on appelait « section enfantine », suivaient ou pas avec les CP.

J'avais beaucoup de travaux d'écriture, la classe ne possédant qu'un duplicateur à alcool. Je vous laisse imaginer certains effluves d'alcool mêlés à celles du fuel..., il fallait ouvrir les fenêtres !

Le portail grinçait chaque fois que quelqu'un venait poster une lettre et bien entendu, tout mouvement suspect devenait source de distraction étant donné la hauteur des fenêtres. Autre spécialité minziéroise découverte plus tard : l'installation de l'alambic une fois l'an au ras de l'école, à côté du bassin. Cette animation, qui serait probablement taxée de peu éducative aujourd'hui, était très odorante et parfois bien bruyante.

Au fil du temps, les améliorations sont arrivées : déplacement de la boîte aux lettres, branchement du poêle directement à la cuve à fuel, puis installation d'une chaudière et de radiateurs, construction du préau, utilisation de la photocopieuse de la mairie, etc.

Arrivent les années 80. Le nombre d'élèves augmentant sérieusement (30 élèves), il fallait songer à ouvrir une deuxième classe. Quelle aventure ! Le Maire de l'époque, aidé d'un conseiller général (aujourd'hui conseiller départemental), moi de mon

côté avec mon supérieur hiérarchique, demandions cette ouverture. Cette demande a été refusée une fois, deux fois. Bien-sûr, c'était de la faute de la maîtresse, et là je n'invente rien, cette satanée maîtresse qui avait peur de voir sa paye diminuer (comme si nous étions rémunérés « à la pièce »). Il y eut bien d'autres suppositions, tout aussi baroques ! Finalement, cette deuxième classe a été aménagée. Les 4 ans ont pu être scolarisés. Bien-sûr, ces deux classes comportaient trois ou quatre cours.

Cette description peut paraître un peu sombre mais c'est pendant ces années que j'ai connu les meilleurs moments de ma carrière. Des souvenirs agréables comme le dernier jour d'école où tout le monde s'affairait à sortir les tables dehors, pour les poncer et les cirer dans la joie et la bonne humeur. Le sapin de Noël installé par l'adjoint au Maire et décoré avec des découpages, des collages, etc., confectionnés par les élèves. Le bouquet de pivoines rouges que je recevais le lendemain de la fête des mères. Les bouquets de jonquilles au printemps, les dernières roses avant l'hiver. J'allais oublier les muguet en mai, bouquets qu'il a fallu proscrire par la suite à cause de leur toxicité (nos petits ruraux n'avaient pourtant pas l'habitude de grignoter les bouquets !).

Bien d'autres attentions m'ont touchée, je ne peux pas les citer toutes mais elles restent gravées.

Je n'oublie pas non plus les trois maires (deux nous ont quittés) qui étaient disponibles et à l'écoute, et les enfants qui étaient sympathiques et faciles. Tout cela a contribué à rendre le travail et l'ambiance agréables.



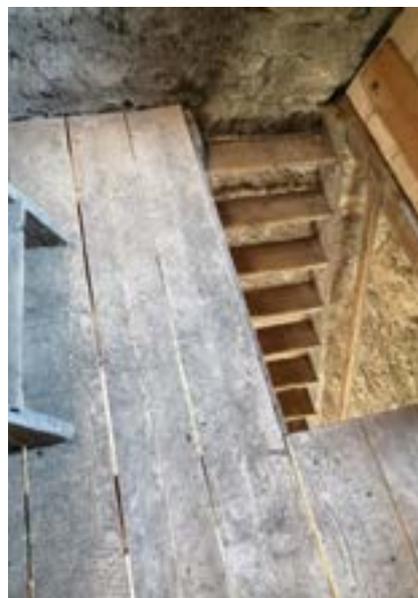
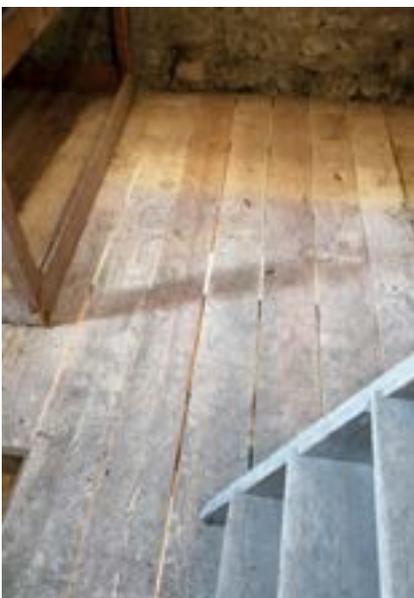
EN BREF

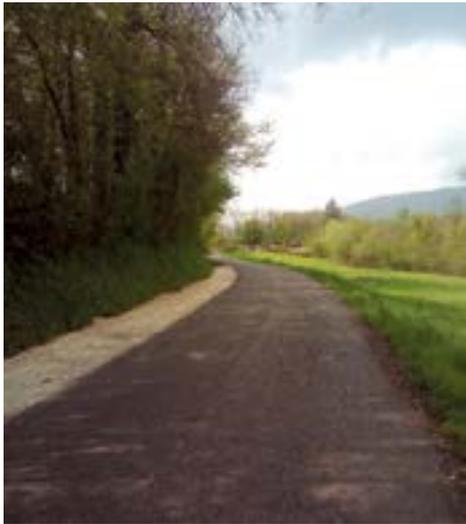


INSTALLATION
DE BARRIÈRES
À NEIGE



RESTAURATION DU PLANCHER DE L'ÉGLISE

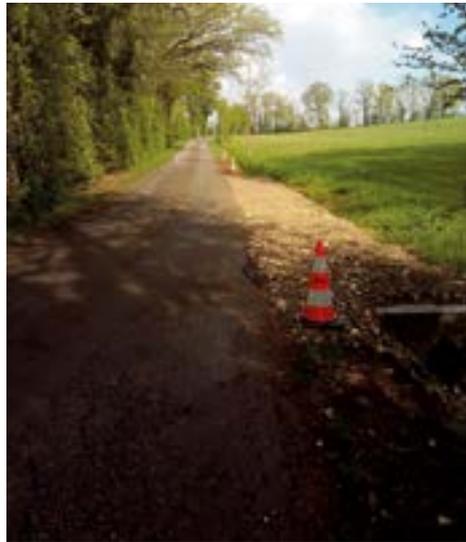




LES ZONES DE
CROISEMENT
ROUTE
DES HAMEAUX



LA ZONE DE
CROISEMENT
AU CRÊT



TRAVAUX
DE SÉCURISATION
ROUTE DE MARLIOZ
ET LAC VERT



ASSOCIATIONS ET COVID-19

Depuis une année déjà nos associations subissent les effets de la crise sanitaire, et nous pouvons mesurer combien la dynamique associative de notre village manque à tous nos Minziérois.

Des plus jeunes qui vont puiser leurs lectures à la bibliothèque, aux plus anciens qui se retrouvent autour de jeux de société, jusqu'aux mordus de Tarot, toutes celles et ceux qui entretiennent leur corps et leur esprit... attendent avec une impatience grandissante le retour à la normale.

Quant aux manifestations régulièrement organisées (Fête du Lac, Assiette des Producteurs, vide-greniers, marchés de Noël /Pâques, bourse aux vélos...) souvent animées par notre fanfare, elles ont momentanément cessé de rythmer la vie de notre village. Mais nous gardons tous l'espoir d'une reprise imminente.

Dans cette perspective, il est essentiel que chacun de nous se prépare d'ores et déjà à un redémarrage enthousiaste pour retisser rapidement le lien social qui nous anime, et retrouver le « vivre ensemble » auquel nous sommes attachés.

LA RONDE DES LIVRES

Une bonne nouvelle !

Le confinement a poussé de nombreuses personnes vers plus de lecture. Le phénomène est même ressenti dans notre bibliothèque avec de nouvelles adhésions et une fréquentation en hausse.

Nouveauté : nous vous proposons désormais des livres audio que vous pourrez écouter dans votre voiture pendant les longs trajets ou tranquillement à la maison.

Vous pourrez tester cette nouvelle approche de la « lecture » pour petits et grands, et comme pour les livres nous faire des suggestions d'acquisition.

Notre demande de bénévoles pour étoffer l'équipe a été entendue par Lilou, 15 ans, une jeune fille du village. Elle nous livre ses motivations :

« J'ai toujours aimé lire, mais ce n'est que depuis l'été 2020 que la lecture est devenue une passion. Quelques mois après la rentrée, j'ai décidé sur proposition de ma mère, de devenir bénévole à la Ronde des livres. Je voulais y aller pour emprunter des livres, mais je souhaitais également participer à l'accueil, au rangement et conseiller les adolescents. C'est toujours un plaisir de me rendre à la bibliothèque, dans une super équipe, même si mon temps est compté à cause de mes cours. »

Lilou

L'équipe des bénévoles



PENSEZ À RECUPÉRER VOS BOUCHONS !

L'association Bouchons 74 est une association formée exclusivement de bénévoles. Ils récupèrent les bouchons en plastique de la plupart de nos emballages (bouchons de bouteilles de boissons mais aussi les bouchons d'huile, vinaigre, shampoing, dentifrice, détergents, etc...) ainsi que les bouchons en liège et les bouchons plastiques qui remplacent le liège.

Ces bouchons sont recyclés par le biais d'une entreprise spécialisée.

La somme récoltée par leur vente est intégralement utilisée pour mener à bien de nombreuses actions pour les personnes en situation de handicap.

Cette aide se fait sous forme de dons de matériel médical ou de financements aux particuliers et aux établissements médicaux qui en ont besoin (Centres spécialisés, EHPAD, etc...).

Chaque année, et ce depuis 2006, ils multiplient les actions et la liste annuelle est impressionnante !

Malgré le contexte sanitaire difficile l'association a pu mener à terme et conduire 69 projets d'aides diverses et variées en 2020. Vous pouvez les consulter via ce lien : bouchons74.org/les-actions.html

Si vous voulez participer, vous pouvez mettre de côté ces bouchons et les amener dans les points de collecte de Minzier :

- Magasin de La Ferme du Crêt Joli
- Il y en a partout dans le département.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter directement leur site :

bouchons74.org/

Merci pour votre participation !



Chers donatrices & donateurs,

Merci de déposer dans ce container uniquement

- Des bouchons en matière plastique
- Des bouchons de vin en liège et en matière synthétique.

Les Détritus ne sont évidemment pas acceptables.
Merci pour les bénévoles qui trient la récolte !

Récoltez vos **BOUCHONS !**

LES BOUCHONS 74
Association pour le handicap

Avec vous poussons
le bouchons encore plus loin !

LE SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES 2021 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE



En 2021 :

- Changement de nom : le SMECRU devient le Syr'Usse Syndicat de Rivières les Usse,
- Une nouvelle équipe politique engagée auprès du Président Jean-Yves Mâchard,
- Le bilan du Contrat de Rivières les Usse qui s'est tenu le 30 mars 2021 à Frangy,
- Une année pour construire son programme d'activité autour de la rivière et de la ressource en eau.

Le Syndicat de Rivières les Usse, existant depuis 2007, œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin versant des Usse.

Au départ, il mène des actions autour de son projet phare : le Contrat de Rivières 2014-2019, véritable feuille de route de plus de 50 actions, pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce programme vise la reconquête des milieux aquatiques (boisements de berges, zones humides), l'amélioration de la qualité des eaux, le partage de la ressource, la sensibilisation et la communication.

Par la suite, le Syndicat a étoffé ses activités autour de la préservation des milieux aquatiques en portant le site Natura 2000 les Usse, entre Mons et Seyssel, et en devenant le chef de fil de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, auprès des communes du plateau, du Grand Annecy et du SM3A.

Il collabore avec de nombreux partenaires financiers, associatifs, institutionnels.

2020 annonce la fin du Contrat de Rivières et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le Syndicat et plus largement pour le territoire.

Pour 2021, et en partenariat avec les collectivités membres (Communautés de Communes), les financeurs publics (Agence de l'eau, Conseil départemental de la Haute-Savoie, Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes, l'État) et tous les autres partenaires techniques et associatifs, le Syndicat projette son futur programme d'activité autour des grands enjeux du territoire :

Été / Automne

PHASE DE PROPOSITION

Sur le manque d'eau, les milieux aquatiques, la communication, les suivis, etc.

- Ateliers de travail avec les partenaires,
- Ateliers avec les élus du territoire,
- Rencontres avec les acteurs socio-économiques.

Novembre / Décembre

PHASE DE VALIDATION

- Assemblée plénière avec les acteurs concernés,
- Comité de Rivières de validation finale.

Les élus des communes et des Communautés de Communes sont invités à ces temps de propositions et de validations.

TRI DES DÉCHETS

- Le conteneur de tri ne reçoit que des emballages vides.
- Inutile de laver vos déchets avant de les trier.
- Pensez à aplatir vos emballages pour qu'ils occupent moins de place dans le conteneur de tri.
- Les gros cartons sont à déposer en déchèterie (taille supérieure à une boîte de pizza ou boîte à chaussures).
- Les seuls déchets plastiques actuellement acceptés sont les emballages plastiques en forme de bouteille ou flacon.
- Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique et les briques alimentaires.
- Pensez à retirer les couvercles de vos pots en verre : les couvercles en métal vont dans le conteneur bleu, tandis que ceux en plastique sont à jeter dans la poubelle ménagère.
- Les piles, ainsi que les appareils électriques et électroniques sont à déposer en déchèterie.
- Le compost est adapté à toutes les épluchures de fruits et de légumes.

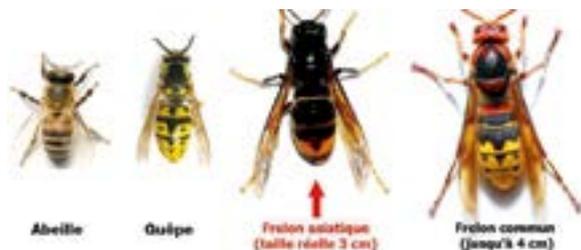


LE FRELON ASIATIQUE

Au printemps le développement des insectes est très important, dont celui du frelon asiatique, il est aussi appelé frelon à pattes jaunes .

En début de saison (avril à juin) il construit un petit nid de la taille d'un petit bol, attaché à n'importe quel support sous les appentis, dans les garages, les hangars.

Ensuite il développe le nid secondaire de très grosse taille, qui peut atteindre 1 mètre de diamètre en forme de poire, situé en hauteur à plus de 10 mètres. L'entrée du nid est latérale et, il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre. Ces nids doivent être signalés en mairie pour être détruits par un professionnel.



Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

Le frelon asiatique a un aspect plus sombre, on le reconnaît facilement avec son thorax brun et noir, sa tête orange avec un front noir et son abdomen doté d'un gros anneau orange. En vol ses longues pattes jaunes traînent à l'arrière de son corps.

Le frelon européen ressemble à une grosse guêpe. On le reconnaît aisément avec son abdomen jaune strié de noir. La tête et le thorax sont plutôt roux et les pattes sont brunes.

Ceci est un résumé bref, pour vous informer car le frelon asiatique se développe actuellement dans notre secteur.

Il est dangereux pour la population et également pour nos abeilles. En fin d'été il peut piller le couvain (lieu de reproduction des abeilles), en plus de tuer les abeilles.

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, entre la date de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Veuillez-vous munir du livret de famille et d'une pièce d'identité. Nous vous rappelons que cette démarche est obligatoire.

De nombreuses administrations demandent l'attestation de recensement lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.



RECENSEMENT ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERÇANTS

La municipalité demande aux entreprises, artisans, commerçants domiciliés sur la commune de Minzier de bien vouloir se faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant le 15 juillet 2021 (mairieminzier@wanadoo.fr) afin de recenser ceux qui souhaitent faire figurer leurs coordonnées sur notre site internet.

En effet, notre site internet fait peau neuve cet été et nous aimerions y consacrer une rubrique vous concernant.

QUI SUIS-JE ?

Originnaire d'Amérique du Sud et de plus en plus présente en France, je suis une plante exotique envahissante.

Mes feuilles sont très découpées, de couleur verte sur les deux faces, sans odeur et lisses au toucher.

Je meurs l'hiver mais mes graines produites par milliers par un seul pied se sèment toutes seules dans le sol et peuvent garder leur pouvoir de germination pendant plus de 30 ans.

On me trouve principalement dans les champs, aux abords des routes et le long des cours d'eau. Ma présence dans les jardins privés est le plus souvent due aux mélanges pour oiseaux dans lesquels mes graines se retrouvent de manière inopportune.

Je peux produire jusqu'à 2,5 milliards de grains de pollen, qui peuvent être dispersés par le vent à plus de 40 km. Cinq grains suffisent pour déclencher une allergie chez 11 à 21% de la population suivant les régions. Le coût des soins relatifs aux allergies que je provoque est estimé à plus de 40,6 millions d'euros par an.

Il y a quelques années, on m'a trouvée vers le potager de l'école et plus récemment dans le jardin privé d'une Minzieroise,

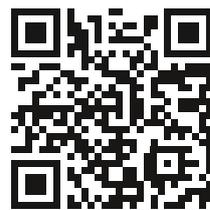
Je suis, je suis....

L'Ambroisie



Si vous pensez me reconnaître dans votre jardin ou n'importe où ailleurs, merci de signaler ma présence en Mairie ou via l'application ou site signalement-ambroisie.fr.

Bien que je sois belle comme tout, il est conseillé de m'arracher en avril-mai avant que je ne sois en fleurs !



INFOS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 04 50 60 41 54

Mail : mairieminzier@wanadoo.fr

Site internet : www.minzier.fr

Page Facebook : Commune de Minzier

- Horaires d'ouverture du secrétariat :
Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 15h30 à 19h30
- Permanence du Maire :
Lundi de 14h à 17h
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h
- Permanence des adjoints :
Jeudi de 18h30 à 19h30
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h

Salle communale

La gestion de la salle communale est assurée par la Mairie. Les tarifs de location sont les suivants :

	Habitants Minzier	Extérieur
Vin d'honneur, journée jusqu'à 20h	70 €	130 €
Évènements familiaux	210 €	290 €
Associations	160 €	210 €

Chauffage : du 01/10 au 30/04, rajouter un forfait de 40 € sur les tarifs ci-dessus

Lors de la réservation de la salle, il vous sera remis un règlement intérieur et un contrat de location. Les clés vous seront remises après signature du contrat, remise du chèque de caution et du chèque de loyer et la production d'une attestation d'assurance.

Ramassage des poubelles

Le mercredi matin dès 6h

Par mesure d'hygiène, les usagers sont priés d'amener leurs ordures ménagères aux conteneurs la veille du ramassage.

Déchetterie de Frangy

Téléphone : 04 50 77 93 55

Mail : accueilsemine@cc-ur.fr

	ÉTÉ 01/04 au 30/10	HIVERS 02/11 au 31/03
Lundi	14h-17h30	14h - 17h
Mardi	Fermé	
Mercredi	9h - 12h 14h - 17h30	9h- 12h 14h - 17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	14h - 17h30	14h - 17h
Samedi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h

Maison médicale de garde

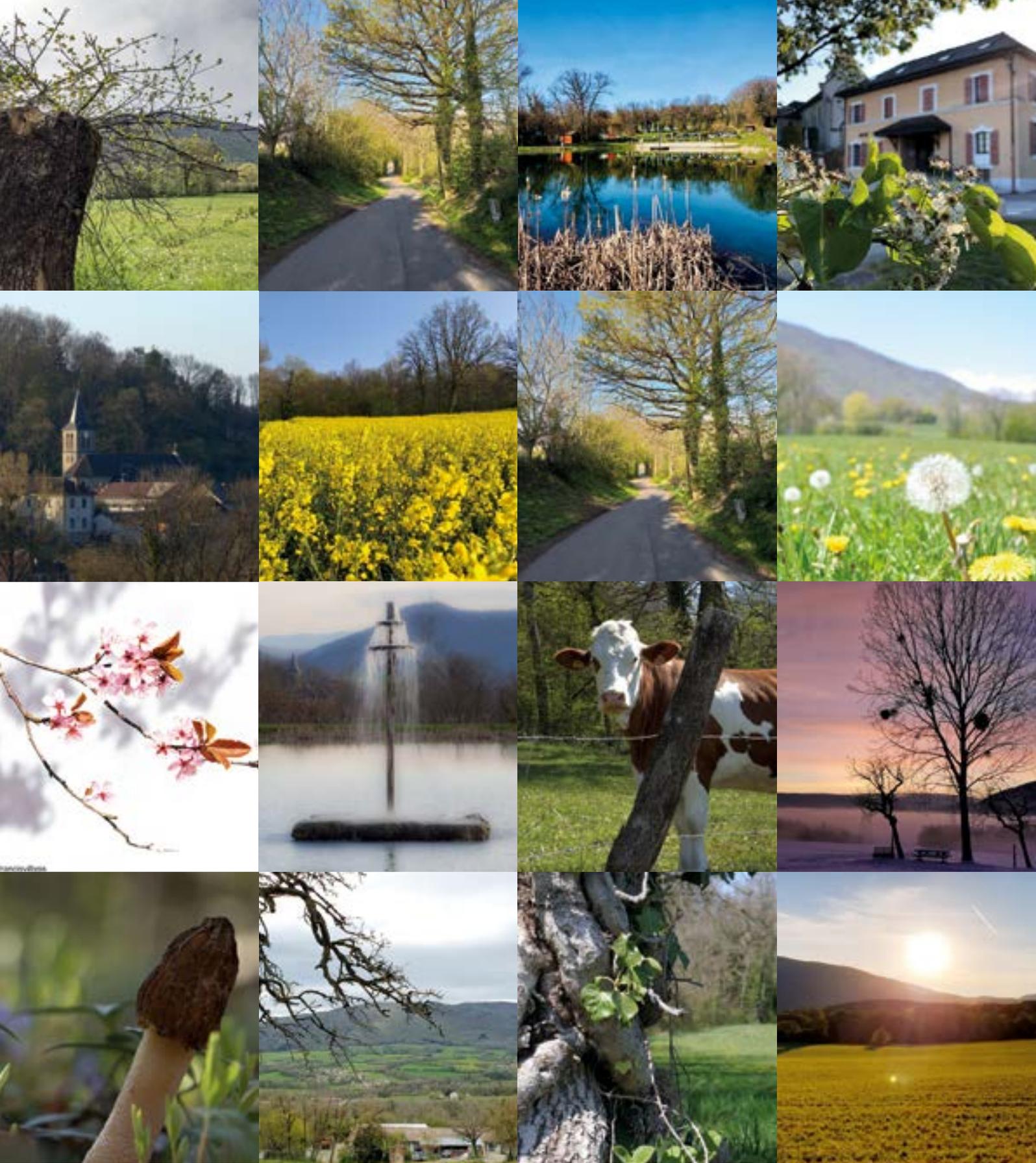
35, place de l'église - Frangy (dans les locaux du Conseil départemental à la CCUR)

- Horaires :
Le samedi de 12h à 20h
Les dimanches et jours fériés de 8h à 20h

En cas d'urgence médicale, faites le 15 qui vous orientera.

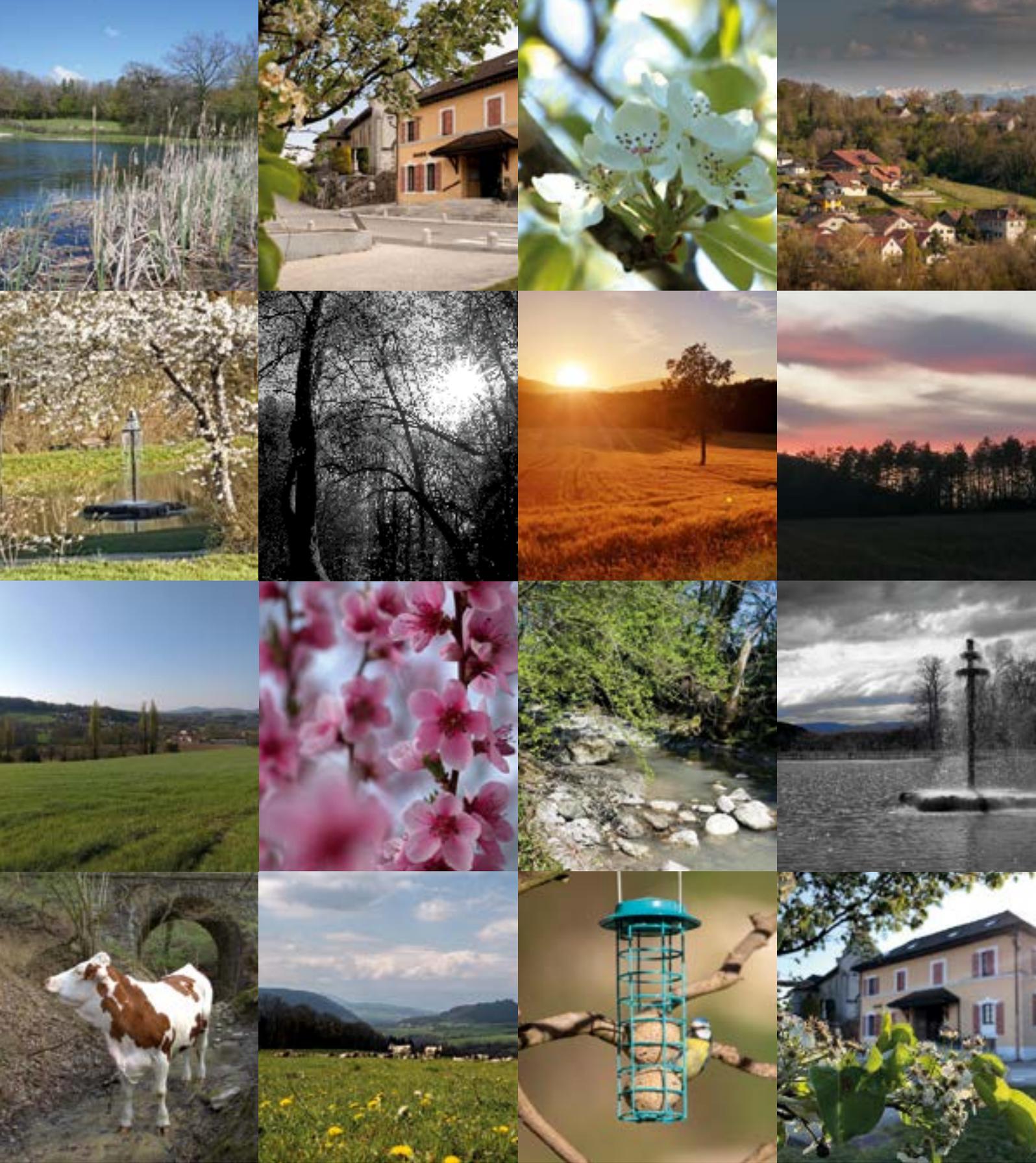
Numéros utiles

17	Police secours
18	Pompier
15	Samu
112	Urgences (Appel européen)
114 (SMS ou Fax)	Urgences pour les personnes malentendantes et sourdes
3237	Pharmacie de garde
119	Enfants en danger
3919	Violences conjugales
04 72 11 69 11	Centre Anti-poison (Lyon)
04 50 32 24 05	Gendarmerie de Frangy



CONCOURS PHOTOS

MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS POUR LEURS BELLES PHOTOS



Bulletin municipal n°37
Juin 2021